

SUIVI EN VIEILLISSEMENT

N°	N° Série Bouteille	Désignation	Année Fab	IP/RQ	Date IP/RQ	Justificatif Déclassement	Norme	Affectation	Remplacement	Réparation	Observation
1	MA16430	Btlle COMPOSITE 3.2L	01/02/2020	IP	18/08/2022	DBT-2022-08-18-Défaut externe (1;CE)	CE	CTS	Oui	Non	CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA16430 par la MA38626. Documents justificatifs disponible en GMAO: M20 B00776-BL_C23-09012023a M20 B00776-CERTIF.BT-22-893-MA38625 à MA38636
2	MA34983	Btlle COMPOSITE 3.2L	01/10/2021	IP	25/01/2024	DBT-2024-01-25-Défaut externe (1;CE)	CE	CTS	Oui	Non	CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA34983 par la MA38637. Documents justificatifs disponible en GMAO: BL_CERT17072024 M20 B00776-CERTIF.BT-22-893-MA38637 à MA38642 La bouteille a été expertisée et réparée par CTS.
3	MA13721	Btlle COMPOSITE 3.2L	03/07/2019	RQ	15/03/2024	DBT-2024-03-15-Perlage (1;CE)	CE	CTS	Non	Oui	Documents justificatifs disponible en GMAO: BL_CERT12072024 MO056-CYLINDERS-TEST-REPORT RMA 26-24
4	MA10866	Btlle COMPOSITE 3.2L	12/10/2018	RQ	31/10/2024	DBT-2024-10-29-Défaut externe (1;CE)	CE	CTS	Oui	Non	CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA10866 par la MA38855. Documents justificatifs disponible en GMAO: M20 B00776-CERTIF.BT-25-1201-MA38855 à MA38865
5	MA12310	Btlle COMPOSITE 3.2L	07/11/2018	IP	21/10/2025	DBT-2025-10-21-Fuite (1;CE)	CE	CTS	Oui		CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA12310 par la MA39426. Documents justificatifs disponible en GMAO: M20 B00776-BL_CERT18062026 M20B00776-26-1389-MA39281 à 26-1389-MA39431
6	MA11965	Btlle COMPOSITE 3.2L	31/10/2018	IP	01/12/2025	DBT-2025-12-01-Fuite (1;CE)	CE	CTS	Oui		CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA11965 par la MA39427. Documents justificatifs disponible en GMAO: M20 B00776-BL_CERT18062026 M20B00776-26-1389-MA39281 à 26-1389-MA39431
7	MA14530	Btlle COMPOSITE 3.2L	17/07/2019	RQ	20/01/2026	DBT-2026-01-19-Fuite (1;CE)	CE	CTS	Oui		CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA14530 par la MA39428. Documents justificatifs disponible en GMAO: M20 B00776-BL_CERT18062026 M20B00776-26-1389-MA39281 à 26-1389-MA39431
8	MA10594	Btlle COMPOSITE 3.2L	21/09/2018				CE	CTS	Oui		<u>OS 124:</u> Le présent ordre de service a pour objet d'autoriser la société MATISEC à prélever une lyre triplair de première génération pour procéder au retrait de 3 bouteilles de 3,2 L anciennes, à leur test par le fabricant et leur destruction, en application des dispositions du cahier des charges SYNAMAP et procéder au remplacement des 3 bouteilles prélevées par des bouteilles neuves identiques. Ce prélèvement, la destruction des bouteilles et le remplacement par des bouteilles neuves, feront l'objet d'un procès-verbal portant mention et identification de la lyre triplair, les bouteilles anciennes détruites et les bouteilles neuves de remplacement (année de fabrication ou de mis en service, n° de série, NNO). CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA10594 par la ? > en cours. Documents justificatifs disponible en GMAO:

SUIVI EN VIEILLISSEMENT

9	MA10595	Btlle COMPOSITE 3.2L	21/09/2018				CE	CTS	Oui	<u>OS 124:</u> Le présent ordre de service a pour objet d'autoriser la société MATISEC à prélever une lyre triplair de première génération pour procéder au retrait de 3 bouteilles de 3,2 L anciennes, à leur test par le fabricant et leur destruction, en application des dispositions du cahier des charges SYNAMAP et procéder au remplacement des 3 bouteilles prélevées par des bouteilles neuves identiques. Ce prélèvement, la destruction des bouteilles et le remplacement par des bouteilles neuves, feront l'objet d'un procès-verbal portant mention et identification de la lyre triplair, les bouteilles anciennes détruites et les bouteilles neuves de remplacement (année de fabrication ou de mis en service, n° de série, NNO). CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA10595 par la ? > en cours. Documents justificatifs disponible en GMAO:
10	MA10612	Btlle COMPOSITE 3.2L	21/09/2018				CE	CTS	Oui	<u>OS 124:</u> Le présent ordre de service a pour objet d'autoriser la société MATISEC à prélever une lyre triplair de première génération pour procéder au retrait de 3 bouteilles de 3,2 L anciennes, à leur test par le fabricant et leur destruction, en application des dispositions du cahier des charges SYNAMAP et procéder au remplacement des 3 bouteilles prélevées par des bouteilles neuves identiques. Ce prélèvement, la destruction des bouteilles et le remplacement par des bouteilles neuves, feront l'objet d'un procès-verbal portant mention et identification de la lyre triplair, les bouteilles anciennes détruites et les bouteilles neuves de remplacement (année de fabrication ou de mis en service, n° de série, NNO). CTS a remplacé la bouteille composite 3.2L MA10612 par la ? > en cours Documents justificatifs disponible en GMAO: